

CONSULTATION DE L'AVIS À PUBLIER AU BOAMP ET AU JOUE N°10-10412

Date d'envoi au service éditeur : 19/01/2010

> Voir l'annonce sous sa forme originale



Attention cet aperçu ne reflète que votre saisie et n'est accessible qu'à partir de ce porte feuille.
 Dès publication de cet avis au BOAMP papier, au JOUE ou sur le site BOAMP.fr, il vous appartient de vérifier si l'avis officiel diffusé correspond bien à la saisie ci-dessous (adresse du site de diffusion des annonces : <http://www.boamp.fr>).
 En cas de non conformité, il vous appartient de publier un avis rectificatif de l'avis initial dans les délais réglementaires.
 > [Contact client](#)

Département de publication : **76**
 Annonce No **10-10412**

I. II. III. IV. VI.

AVIS DE CONCOURS

Ce concours est couvert par la directive 2004/18/CE.

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR / ENTITÉ ADJUDICATRICE**I.1) NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT :**

Ville de Mont-Saint-Aignan, 59 rue Louis Pasteur B.P. 128, Contact : département des Services Techniques, à l'attention de M. le maire, F-76134 Mont-Saint-Aignan Cedex. Tél. 02 35 14 30 00. E-mail : mairie@ville-mont-saint-aignan.fr. Fax 02 35 14 30 90.

Adresse(s) internet :

Adresse générale du pouvoir adjudicateur : <http://www.ville-mont-saint-aignan.fr>.

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Point(s) de contact susmentionné(s).

Adresse auprès de laquelle les documents complémentaires peuvent être obtenus :

Point(s) de contact susmentionné(s).

Adresse à laquelle les projets ou demandes de participation doivent être envoyés :

Point(s) de contact susmentionné(s).

I.2) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ OU ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S) :

Collectivité territoriale.

Services généraux des administrations publiques.

I.3) ACTIVITÉ OU ACTIVITÉS PRINCIPALE(S) DE L'ENTITÉ CONTRACTANTE :**SECTION II : OBJET DU CONCOURS / DESCRIPTION DU PROJET****II.1) DESCRIPTION****II.1.1) Intitulé attribué au concours/projet par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice :**

concours restreint de maîtrise d'oeuvre sur "esquisse" pour construction/restructuration d'un équipement culturel.

II.1.2) Description succincte :

marché de maîtrise d'oeuvre pour la restructuration du centre culturel Marc Sangnier

A) caractéristiques principales du projet :

- bâtiments réhabilités comprenant : espace polyvalent, salle de création, centre social, enseignements artistiques, logement de gardien
- bâtiments construits : salle de diffusion, espace de vie, bibliothèque (en option)
- bâtiment déconstruit : ensemble pmi / ancienne halte garderie

Surface : 2 970m² SHON environ (hors bibliothèque - environ 150 mètres carrés) dont 1 660m² en réhabilitation et 1 310m² en construction.
 Enveloppe des travaux + équipements : 4,85 MeurosHt (hors bibliothèque)

B) mission confiée au lauréat : Mission de base + exe suivant la loi du 12 juillet 1985 et le décret 93.1268 du 29 novembre 1993.

II.1.3) Vocabulaire commun pour les marchés publics (CPV) :

71000000.

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE**III.1) CRITÈRES DE SÉLECTION DES PARTICIPANTS :**

l'équipe de maîtrise d'oeuvre sera constituée d'un groupement comprenant au minimum :

- 1- un architecte (mandataire)
- 2- un bureau d'études techniques (B.E.T.)
- 3- un économiste de la construction
- 4- un acousticien
- 5- un scénographe
- 6- un paysagiste

Le mandataire et/ou le B.E.T. Devront posséder une compétence confirmée en matière de hq. A défaut, l'équipe devra intégrer un bureau d'études spécialisé en ce domaine.

Le dossier de candidature sera composé comme suit :

- A) une lettre de candidature et de motivation, co-signée des membres de l'équipe et présentant la composition de celle-ci
- B) pour chacun des membres de l'équipe :

La candidature, présentée via les formulaires DC 4 et Dc5 contiendra :

- renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise (article 44 du Cmp) :
- copie du jugement en cas de redressement judiciaire
- déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du cmp
- renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise (article 45 du cmp)
- effectifs moyens annuels du candidat pour chacune des 3 dernières années.

C) 4 références, significatives dans le domaine des équipements publics, notamment culturels, réalisés par la personne ayant qualité d'architecte

Un extrait du dossier d'oeuvre présentant 4 études et réalisations d'équipements culturels publics ou équipements d'une complexité équivalente au cours des 5 dernières années dont une réhabilitation (maître de l'ouvrage, lieu, date de réalisation, SHON du projet, coût des travaux, rôle et mission du candidat).

Une fiche type à compléter est mise à disposition en téléchargement sur le site de la ville (menu "vie municipale" rubrique "marchés publics") ou à l'adresse du profil acheteur : <http://www.achatpublic.com> (ref : 2010msacrm).

Critères de sélection des candidatures

- A) composition de l'équipe
- B) références
- C) moyens et compétences
- D) motivation des candidats.

III.2) **LA PARTICIPATION EST RÉSERVÉE À UNE PROFESSION PARTICULIÈRE :**

SECTION IV : PROCÉDURE

IV.1) **TYPE DE CONCOURS :**

Restreint.

Nombre envisagé de participants : 3.

IV.2) **NOMS DES PARTICIPANTS DÉJÀ SÉLECTIONNÉS :**

IV.3) **CRITÈRES D'ÉVALUATION DES PROJETS :**

IV.4) **RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF**

IV.4.1) **Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice :**
2010MSACRMO.

IV.4.2) **Conditions d'obtention des documents contractuels et des documents additionnels :**

Documents payants : non.

IV.4.3) **Date limite de réception des projets ou des demandes de participation :**

22 février 2010 - 17:00.

IV.4.4) **Date d'envoi des invitations à participer aux candidats sélectionnés :**

IV.4.5) **Langues dans lesquelles les projets ou les demandes de participation peuvent être rédigés :**
français.

IV.5) **RÉCOMPENSES ET JURY**

IV.5.1) **Une ou des prime(s) sera/seront attribuée(s) :**

Oui.

Nombre et montant des primes à attribuer : les équipes admises à concourir seront indemnisées forfaitairement à 25 000 euros ht, sous réserve de la remise d'une offre conforme au règlement de concours qui leur sera remis; cette conformité sera décidée par le jury. Pour l'équipe lauréate, cette indemnité constituera une avance sur son forfait de rémunération dû dans le cadre du marché de maîtrise d'oeuvre signé à l'issue du concours.

IV.5.2) **Détail des paiements à verser à tous les participants :**

il est précisé dans le règlement du concours.

IV.5.3) **Contrats faisant suite au concours :**

Oui. Le lauréat ou l'un des lauréats du concours devra/devront être attributaire(s) des contrats de services faisant suite au concours.

IV.5.4) **La décision du jury est contraignante pour le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice :**

IV.5.5) **Noms des membres du jury sélectionnés :**

1. La composition du jury sera précisée dans le règlement du concours..

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.1) **CE CONCOURS S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANCÉ PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES :**

Non.

VI.2) **AUTRES INFORMATIONS :**

Remise des candidatures :

Les envois multi-supports s'effectueront dans les conditions fixées par l'article 9 de l'arrêté du 28 août 2006 pris en application de l'article 56 du Code des Marchés Publics et rappelé ci-dessous.

Le maître d'ouvrage souhaite que les candidatures soient remises contre récépissé à l'adresse mentionnée au point de contact du présent avis.

En cas de réception tardive le pli est renvoyé à son auteur.

Si le candidat opte pour la remise de sa candidature par voie électronique, elle se fera à l'adresse suivante : www.achatpublic.com (ref. 2010msacrm) Pour tout renseignement complémentaire relatif à la remise en ligne des candidatures, les candidats peuvent contacter le 08 92 23 21 20.

Indépendamment de la durée de leur transmission, les candidatures devront parvenir avant la date et l'heure limites précitées soit le : 22/02/2010, 17h00.

Les documents de candidatures qui nécessitent une signature seront accompagnés d'un certificat de signature.

Seuls les formats de fichiers informatiques de type word, excel, pdf, jpg seront acceptés.

Le fichier reçu contenant un virus ne sera pas réparé et sera considéré comme non reçu.

Marché de maîtrise d'oeuvre consécutif au concours :

Le marché qui suivra le concours est un marché de service soumis à l'amp.

Si l'attributaire du marché est un groupement, le titulaire du marché sera un groupement conjoint dont le mandataire architecte sera solidaire.

La mission confiée sera une mission de base avec EXE .

Début d'exécution en 2010.

Modalités de financement et de paiement :

Origine du financement : prestations financées sur les ressources propres de la collectivité qui sont inscrites au B.P. de l'exercice en cours.

Les prix seront révisables.

Paiement sous formes d'acomptes et d'un solde selon les conditions fixées dans le cahier des charges.

Délai global de paiement : 30 jours

L'Unité monétaire utilisée est l'euro.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Rouen

B.P. 500

76005 Rouen Cedex 2

Tel : 0232081270 - télécopie : 0232081271

Courriel : greffe.ta-rouen@juradm.fr

Adresse internet : www.ta-rouen.juradm.fr/ta/rouen/index.shtml

Précision concernant les délais d'introduction des recours :

Référé précontractuel Article L 551-1 du CJA jusqu'à la conclusion du marché et article R 421-1 et 3 du CJA ; 2 mois à compter de la décision de rejet.

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 19 janvier 2010.

VI.3) **PROCÉDURES DE RECOURS**

VI.3.1) **Instance chargée des procédures de recours :**

VI.3.2) **Introduction des recours :**

VI.3.3) **Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :**

VI.4) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS :
19 janvier 2010.